

## LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Pour vous apporter des conseils, vous accompagner dans vos démarches (étapes 1 à 3\*) et vous informer de l'actualité.

### CAPEB



CAPEB 08  
198, rue Ambroise Croizat  
08000 Charleville-Mézières  
Tél. 03 24 33 16 50  
capebardennes2@wanadoo.fr



ECO artisan® est une marque créée par la CAPEB, mais gérée et délivrée par QUALIBAT.  
[www.devenir-ecoartisan.fr](http://www.devenir-ecoartisan.fr)

Référent Florent CANNIAUX

[www.08.capeb.fr](http://www.08.capeb.fr)

### FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT



FFB 08  
17, bd Gambetta - BP 390  
08106 Charleville-Mézières Cedex  
Tél. 03 24 33 19 47  
Fax : 03 24 59 24 18  
colsollee@d08.ffbatiment.fr



Les Pros de la performance énergétique® est une marque déposée par la FFB, mais gérée et délivrée par QUALIBAT.

[www.performance-energetique.lebatiment.fr](http://www.performance-energetique.lebatiment.fr)

Référent Emilie COLSOLLE

[www.btp08.ffbatiment.fr](http://www.btp08.ffbatiment.fr)

\* Se reporter au document annexé "rétro-planning pour obtenir la mention RGE"

## LES ORGANISMES INSTITUTIONNELS

Pour sensibiliser les professionnels aux enjeux relatifs à la mention RGE.

### CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT

Relais des principales informations (session de formation, événements, réglementation) via son site Internet, son magazine ou en accueil. Mise en place d'un animateur pour prendre contact avec les artisans pour les sensibiliser à la mention RGE, aller à leur rencontre pour mieux les renseigner et les accompagner dans le montage de leur dossier. (étapes 1 à 3\*)



Chambre de métiers et de l'artisanat des Ardennes  
8, rue de Clèves - CS 80734  
08014 Charleville-Mézières Cedex  
Tél. 03 24 56 81 81  
Fax : 03 24 56 81 88  
michel.mohandkaci@cma-ardennes.fr

Référent Michel MOHAND-KACI

[www.cm-ardennes.fr](http://www.cm-ardennes.fr)

### DDT 08

Acteur du plan de rénovation énergétique de l'habitat, la DDT 08 participe à la diffusion d'informations auprès des professionnels sur les questions relatives à l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments.



Direction départementale des territoires  
3, rue des Granges Moulues BP 852  
08011 Charleville-Mézières Cedex  
Tél. 03 51 16 50 00  
Fax : 03 24 37 51 17  
ddt@ardennes.gouv.fr

Contact privilégié Tél. : 03 51 16 50 81  
ddt-batiments-cp@ardennes.gouv.fr

[www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)

\* Se reporter au document annexé "rétro-planning pour obtenir la mention RGE"

## PROFESSIONNELS DU BATIMENT, DEVENEZ



# RGE

### CONTACTS UTILES DANS LES ARDENNES



## PROFESSIONNELS, NE COMPTEZ PAS QUE SUR LE BOUCHE A OREILLE POUR GAGNER DES CLIENTS

A partir du 1er juillet 2014, pour bénéficier des aides publiques, les particuliers devront faire réaliser leurs travaux d'économies d'énergie par un professionnel RGE. Ne manquez pas l'opportunité de développer votre activité : devenez un professionnel qualifié RGE !

[www.renovation-info-service.gouv.fr](http://www.renovation-info-service.gouv.fr)

Action organisée par



avec le soutien de



## LES ORGANISMES DE QUALIFICATION ET DE CERTIFICATION (étape 1\*)

Organismes indépendants délivrant des qualifications  
dans des domaines spécifiques (étape 4 à 6\*).

### QUALIT'ENR

Qualification des entreprises d'installation dans le domaine des  
énergies renouvelables. Toutes les qualifications sont reconnues  
RGE : **Qualisol, QualiPV, Qualibois et QualiPAC**



QUALIT'ENR - 96, rue de la Victoire  
CS 50020 - 75009 Paris  
Tél. 01 48 78 70 90 / Fax : 01 42 46 13 45  
qualification@qualit-enr.org

Consultez les centres de formation conventionnés sur :  
[www.qualit-enr.org/professionnels/formation](http://www.qualit-enr.org/professionnels/formation)

Consultez les organisations professionnelles conventionnées sur :  
[www.qualit-enr.org/contact/Installateur-Professionnel](http://www.qualit-enr.org/contact/Installateur-Professionnel)

[www.qualit-enr.org](http://www.qualit-enr.org)

### QUALIBAT

Qualibat délivre des qualifications aux entreprises réalisant des  
travaux dans tous types de domaines et de spécialités liés à  
l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.



QUALIBAT - Agence de Reims  
9, rue Roland Coffignot - 51100 Reims  
Tél. 03 26 88 93 56 / Fax : 03 26 84 97 05  
N° Azur : 0810 000 308  
reims@qualibat.com

[www.qualibat.com](http://www.qualibat.com)

### QUALIFELEC

Qualifelec regroupe les entreprises réalisant des travaux  
électriques en matière d'efficacité énergétique et / ou  
d'installation des énergies renouvelables.



QUALIFELEC  
109, rue Lemercier - 75017 Paris  
Tél. 01 53 06 65 20 / Fax : 01 53 06 65 21  
contact@qualifelec.fr

[www.qualifelec.com](http://www.qualifelec.com)

### OFFRE GLOBALE DE RENOVATION ENERGETIQUE



[www.certibat.fr](http://www.certibat.fr)



[www.cequami.fr](http://www.cequami.fr)

## LES CENTRES DE FORMATION

Pour maintenir et/ou développer vos compétences (étape 2\*),  
pour renouveler vos certifications et habilitations.

### A F P A

L'organisme propose en formation continue des sessions  
régulières pour les modules FEEBat M1 et M2.  
Les modules M1 TER ; M3 et M3 TER ; M4 et M5 peuvent  
également être dispensés si la demande est suffisante.



AFPA Champagne-Ardenne  
rue Général Micheler  
51100 Reims Cedex

Tél. 3936  
Fax : 03 26 07 17 84

Contact  
privilegié

Sylvie BARRIS  
Tél. 03 26 50 78 32  
sylvie.barris@afpa.fr

[www.champagne-ardenne.afpa.fr](http://www.champagne-ardenne.afpa.fr)

### IFRB Champagne-Ardenne

L'organisme est habilité à délivrer les modules FEEBat  
suivants : M1 et M1 TER ; M2 ; M3, M3 TER et M3 Bâtiments  
Anciens ; M4 et M5.



IFRB Champagne-Ardenne  
10, rue Saint Hilaire - BP 2738  
51060 Reims Cedex

Tél. 03 26 48 42 28  
Fax : 03 26 91 62 45

secretariat@champagne-ardenne.ifrb.fr

Contact  
privilegié

Hélène AUDEVAL  
audevalh@champagne-ardenne.ifrb.fr

[www.formation-batiment.fr](http://www.formation-batiment.fr)

\* Se reporter au document annexé "rétro-planning pour obtenir la mention RGE"

## LES ORGANISMES DE FINANCEMENT

Pour vous accompagner sur les aspects techniques  
et financiers liés à la formation (étape 2\*).

### CONSTRUCTYS

L'adaptation ou le perfectionnement des compétences  
répondant aux nouvelles technologies, aux nouveaux  
marchés et aux évolutions organisationnelles, notamment en  
matière de construction durable, avec le dispositif FEEBat.



Constructys  
Champagne-Ardenne  
76, rue du Docteur Lemoine  
CS30004 - 51222 Reims Cedex

Tél. 03 26 77 69 00  
Fax : 03 26 77 69 09

contact@constructys-champagneardenne.fr

Contact privilégié  
(pour les entreprises  
de plus de 10 salariés)

Richard REYMOND  
Tél. 03 26 77 69 02  
richard.reymond@constructys.fr

[www.constructys-champagneardenne.fr](http://www.constructys-champagneardenne.fr)

### FAFCEA

Financement des formations destinées aux chefs  
d'entreprises artisanales (y compris les  
auto-entrepreneurs). Le financement peut concerner des  
stages : techniques, professionnels, transversaux et/ou  
spécifiques.



FAFCEA  
14, rue Chapon - CS 81234  
75139 Paris Cedex 03  
Tél. 01 53 01 05 22  
accueil@fafcea.com

Pour tout contact en local  
(et en particulier pour les entreprises de moins de 10 salariés)  
se renseigner auprès de la CAPEB ou de la FFB



# RETRO-PLANNING POUR OBTENIR LA MENTION RGE



1<sup>er</sup>  
juillet  
2014

## 6 points clés à respecter

- 1 Choisir une qualification RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) parmi les signes de qualité suivants :



- 2 Suivre des modules de formation : FEEBat ou Qualit'EnR, de 2 à 5 jours de formation (Attention le nombre de places est limité)

- 3 Constituer un dossier de candidature avec volets administratif et technique.  
Délai de constitution du dossier : 1 mois en moyenne. Ce délai dépend de votre rapidité à fournir les pièces demandées.

- 4 Faire valider son dossier de candidature par l'organisme certificateur. Délai d'instruction et de mise en conformité : de 1,5 mois à 3 mois. Le délai est le plus court si le dossier initialement envoyé est complet.

- 5 Obtenir la qualification métier choisie. Notification par l'organisme : de 3 à 5 semaines.  
(Attention pour certains organismes la notification n'est envoyée qu'à facture échue)

- 6 Se soumettre à un audit chantier dans les deux ans suivant l'obtention de la mention RGE.

A REALISER

REALISE